

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
séance du 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le trente janvier 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Atelier du Neez, compte tenu des travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire. Les services préfectoraux ont été informés de ce changement de lieu de réunion.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, CASENAVE, COUSTET, DUPARCQ, EL HADRIOUI, SUBERVIE, DUFAU-POUQUET, MACON,  
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEGAIN, BOURG, KIEWSKY, DUCARRE, LERMUSIAUX,

Absents avec pouvoirs : C. BERNATAS pouvoir à F. TISNE  
A. DUFFAU pouvoir à R. LOUSTAU  
M. LAPOUBLE pouvoir à S. MALO  
N. BONELLI pouvoir à J. MANUEL  
M. DELALANDE pouvoir à C. SABROU  
H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFAU POUQUET  
D. BARNEIX pouvoir à V. DUCARRE

Secrétaire : B. BOURG

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée municipale. Monsieur le Maire souhaite modifier son intervention comme suit :

P 25 - M. LE MAIRE : « le problème de la fiscalité est un problème général en France. Il touche tous les secteurs d'activité. Mais, en l'espèce, jouent également les changements dans leur mode de vie, la féminisation du métier, un numéris clausus empêtré dans ses contradictions et dans le regard générationnel différent à la vie professionnelle. En équivalent temps de travail, un médecin n'évalue pas forcément un emploi à temps plein, parfois c'est plus parfois c'est moins. Tous ces éléments sont de nature à expliquer les difficultés que nous rencontrons. »

P26 - M. LE MAIRE : « L'ARS est éloignée de nos territoires. Tout le monde l'a mesuré depuis le COVID. C'est ainsi ! L'ARS devrait jouer ce rôle-là... On veut créer des structures d'accueil de territoire, mais un médecin bien rémunéré en intérim en milieu hospitalier, pourquoi voulez-vous qu'il refuse ? ce problème nous le rencontrons aussi en niveau des EHPAD.

Pendant le COVID, les Maires faisaient remonter les informations du terrain afin d'informer l'Etat et l'ARS. Voilà ce qui s'est passé, il faudrait repenser l'organisation de la médecine de ville et du territoire. »

Ainsi modifié, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Budget Communal 2024 : Vote des taux de taxes directes locales pour 2024**
- 2. Subventions communales 2024 : Propositions d'attribution**
- 3. Budget Communal 2024 : Vote du budget primitif 2024**
- 4. Tarification périscolaire - Restauration Scolaire - Centre de Loisirs**
- 5. AP/CP Pôle sportif : modification**
- 6. Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (OTS) – demande de dérogation**
- 7. Eclairage public – Liaison en défaut entre les candélabres G3 et G4 avenue du Corps Franc Pommies - Affaire 23GEEP226**
- 8. Eclairage public – Remplacement armoire F détériorée – avenue Gaston Cambot- Affaire 23GEEP200**
- 9. Eclairage public – Remplacement candélabre AY-8 situé chemin Soubacq - Affaire 23GEEP203**
- 10. Eclairage public – Remplacement candélabre AZ21 situé chemin du Vert Galant - Affaire 23GEEP206**
- 11. Eclairage public – Remplacement candélabre M-17 situé rue Paul Cezanne - Affaire 23GEEP204**
- 12. Eclairage public – Réparation candélabre B6 situé avenue Pierre Auguste Renoir - Affaire 23GEEP201**
- 13. Eclairage public – Réparation candélabre BF4 situé 13 avenue des Pyrénées - Affaire 23GEEP202**
- 14. Eclairage public – Remplacement candélabre E34 situé avenue du Corps Franc Pommies Affaire 24GEEP016**
- 15. Eclairage public – Réparation candélabre AC 23 situé place du Junqué - Affaire 23GEEP233**

## 1. Budget Communal 2024 : Vote des taux de taxes directes locales pour 2024

Rapporteur : Serge MALO

Il est proposé à l'assemblée municipale de reconduire les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires votés en 2023 comme cela a été annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 (cf. rapport d'Orientations Budgétaires).

Les taux d'imposition proposés de ces trois taxes communales seront donc de :

Bases d'imposition prévisionnelles 2024		Rappel taux 2023	Proposition taux 2024	Produit Fiscal direct 2024
Taxe foncière (bâti)	12 500 626	31,18 %	31,18 %	3 897 670 €
Taxe foncière (non bâti)	70 172	37,18 %	37,18 %	26 091 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	898 803	12,81%	12,81%	115 118 €
TOTAL				4 038 879 €

Cette proposition est donc soumise au vote de l'Assemblée Municipale.

T. LERMUSIAUX : une question de forme. Dans le produit fiscal qui apparaît dans le budget prévisionnel, au chapitre 73, il y a 4.285.000.

S. MALO : le produit fiscal que vous trouvez là, c'est le produit purement des taxes communales. Le chiffre annoncé sur le document M57, vous retrouvez des attributions complémentaires.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal approuve par 23 voix pour et 6 abstentions, les taux de taxes directes locales 2024.

## 2. Subventions communales 2024 : Propositions d'attribution

Rapporteur : Serge MALO

Les demandes de subventions communales pour 2024 sont inscrites dans le tableau ci-après.

Ces demandes sont soumises au vote de l'assemblée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal 2024.  
Cette question a été présentée en Commission le 25 janvier dernier.

## TABLEAU DES SUBVENTIONS 2024

<b>657382 - Autres Organismes Publics</b>	<b>Demandes BP 2024</b>
<b>Etablissements scolaires - Toutes activités pédagogiques</b>	
Maternelles	
Maternelle Jean Moulin	2 250,00
Maternelle Louis Barthou	3 200,00
Maternelle La Salle Saint Joseph (APEL)	800,00
Primaires	
Primaire Jean Moulin	2 860,00
Primaire Louis Barthou	4 000,00
Primaire La Salle Saint Joseph (APEL)	1 300,00
Acquisition valises	
Primaire Louis Barthou	300,00
Primaire Jean Moulin	264,00
Maternelle Jean Moulin	100,00
Maternelle Louis Barthou	300,00
Classes découvertes	
Primaire Louis Barthou - Subvention exceptionnelle	1 100,00
Primaire Jean Moulin - Subvention exceptionnelle	3 000,00
Noël Maternelles	
Maternelle Jean Moulin	600,00
Maternelle Louis Barthou	600,00
Maternelle La Salle Saint Joseph (APEL)	600,00
Noël Primaires	
Primaire Jean Moulin	1 000,00
Primaire Louis Barthou	1 000,00
Psychologue - primaire Jean Moulin	175,00
<b>Sous-total</b>	<b>23 449,00</b>
<b>Établissements scolaires - Assos parents d'élèves</b>	
FCPE J Moulin	300,00
FCPE Gabard	200,00
Pupilles Enseignement Public des PA	150,00
<b>Sous-total</b>	<b>650,00</b>
Réserve	1 750,00
<b>TOTAL I - Art 657382</b>	<b>25 849,00</b>
	<b>dont 4 100 € subventions exceptionnelles</b>

<b>ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé</b>	<b>Demandes BP 2024</b>
<b>1) ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	
Association du Personnel Municipal Jurançonnais	608,00
Comité d'Action Sociale Intercommunale Pau	6 100,00
Prévention Routière	200,00
Union du Commerce Jurançonnais	2 000,00
Espace Partagé Numérique	800,00
Anciens Combattants A. C. P. G.	500,00
Asso Fleaux Atmospheriques	400,00
<b>Sous-total 1)</b>	<b>10 608,00</b>

<b>ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé</b>	<b>Demandes BP 2024</b>
<b>2) ASSOCIATIONS SPORTS LOISIRS</b>	
Aïkido	300,00
Amicale Bouliste Jurançon Boule Lyonnaise	800,00
Amicale Bouliste Jurançon Boule Lyonnaise - Subvention exceptionnelle concours	1 600,00
ASCJ Cyclo	500,00
ASCJ Cyclo - Subvention exceptionnelle randonnée des vignes	1 500,00
Cercle Najeurs Jurançonnais – CNJ	900,00
Club Pyrénéiste Jurançonnaise - CPJ	3 500,00
Les Grappes d'Or	3 500,00
Les Grappes d'Or - Subvention exceptionnelle Achat piste élan	1 500,00
Gymnastique Volontaire Vitalité Sport	400,00
Judo Club Jurançonnais	4 000,00
Jurançon Chapelle de Rousse Volley Ball	3 500,00
Jurançon Cyclisme Compétition	800,00
Jurançon Cyclisme Compétition - Subvention exceptionnelle Cyclo Cross	800,00
Jurançon Historique Compétition	700,00
Jurançon Solidarité Action	1 000,00
Jurançon XV	4 000,00
Entente Boule Jurançonnaise AGSP	1 000,00
Loisirs Sportifs et Culturels Jurançonnais - LSCJ	6 800,00
Pelote Jurançonnaise	300,00
Pau Béarn Handisport	200,00
Société de Chasse communale	550,00
Sous Groupement Colombophile	300,00
Tennis Club de Jurançon - TCJ	1 500,00
Tennis Club de Jurançon – TCJ - Subvention exceptionnelle déplacement Mourenx	1 000,00
Jurançon Tennis de table - Jurançon TT	1 800,00
Union Jurançonnaise Omnisport	19 000,00
Union Jurançonnaise section basket ball - Subvention exceptionnelle Contrat	1 050,00
Les Marcheurs Bi Dou Rey	800,00

Les Marcheurs Bi Dou Rey - Subvention exceptionnelle 100 Km	800,00
<b>Sous-total 2) sans réserve</b>	<b>64 400,00</b>
Réserve	24 000,00
<b>Sous-total 2) avec réserve</b>	<b>88 400,00</b>
	<b>dont 8 250 € subventions exceptionnelles</b>

ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé	Demandes BP 2024
<b>3) ASSOCIATIONS CULTURE</b>	
Chorale Voix de Jurançon (ex : au Fil des Ans)	2 000,00
Foyer Loisirs et culture de de Rousse - Comité des Fêtes	5 000,00
Tiag's 64	400,00
En'Daban	1 500,00
Ferronnerie - A tant rêver du roi	3 000,00
Jurançon Evenements -	20 000,00
Ligans La Passen	200,00
Mov and Dance	500,00
<b>Sous-total 3) sans réserve</b>	<b>32 600,00</b>
Réserve	1 500,00
<b>Sous-total 3) avec réserve</b>	<b>34 100,00</b>

<b>TOTAL II - Art 65748</b>	<b>133 108,00</b>
-----------------------------	-------------------

ARTICLE 657363 CCAS de Jurançon	Demandes BP 2024
CCAS de Jurançon	320 000,00
<b>Sous-total 3)</b>	<b>320 000,00</b>
<b>TOTAL III - Art 657363</b>	<b>320 000,00</b>

<b>TOTAL GENERAL I, II et III</b>	<b>478 957,00</b>
-----------------------------------	-------------------

T. LERMUSIAUX : suite à la commission, l'Association des Parents d'Elèves de l'école Louis Barthou a oublié de demander sa subvention. Il faudra peut-être prévoir 300 euros en décision modificative si la demande est présentée.

S. MALO : nous avons prévu une petite réserve, et si la somme ne passe pas, nous corrigerons au budget complémentaire.

T. LERMUSIAUX : sur le budget global, on a vu le paradoxe de la commission, le budget reste stable dans un contexte inflationniste. On subventionne moins les associations, mais on a vu par rapport aux demandes, elles n'ont pas forcément demandé plus au global. C'est qu'elles gèrent bien leur budget. Il faut surveiller sur le long terme si, à un moment, elles ne vont pas demander plus avec les projets associés. Malgré tout il y a quand même des associations qui ont exactement ce qu'elles demandent. D'autres ont moins, et une, a même plus que ce qu'elle demande en subvention exceptionnelle. Cette année, en commission, Mr Loustau, a répondu à nos questions et a indiqué que les subventions tenaient compte des effectifs des associations. Ce n'est pas le seul critère à prendre en compte pour donner une subvention. On s'étonne des écarts très

importants pour des associations. On est partis à quasi 100 euros de subvention par licencié et d'autres, comme Vitalité-sport, qui a moins de 4 euros de subvention par licencié. Cela nous interroge toujours sur la gestion des associations, sur la volonté ou pas d'intégrer des subventions dans le plan de financement, sur l'intégration des avantages en nature, etc...

R. LOUSTAU : je vais vous donner le cas de quelques associations notamment sur Vitalité-Sport. C'est leur demande. En 2023, ils avaient eu 200 euros de plus, cette année 200 euros de moins. Leur gestion est différente d'autres associations. Les licences couvrent le salaire de la salariée. D'autres associations rencontrent des difficultés qui se posent par rapport aux déplacements et les coûts de bus. On s'est basés sur la subvention demandée. Nous restons très attentifs au fonctionnement, c'est pour cela que nous prévoyons tous les ans 24.000 euros en réserve. Une partie sert au Pass associatif, 15 € par enfant pour toute inscription le jour du forum. Cette année, nous étions à environ 15 euros par enfant. Nous sommes vigilants et nous rééquilibrions au cours du 2<sup>ème</sup> semestre en fonction des événements qu'ils peuvent avoir au cours de la saison. Par exemple, l'Avenir Jurançonnais, en 2023, est allé en finale du championnat de France Régionale 3, et a dû faire face à 12.000 euros de frais de déplacement à financer. On arrive finalement très proche des demandes initiales des clubs.

M. LE MAIRE : on ne peut que se féliciter de l'impact positif du Pass associatif qui est une réussite et qui vient en complément de dispositifs différents. Je le rappelle, les associations sont soumises à conventionnement liés aux critères de laïcité, d'égalité. Elles sont soumises à des conventionnements qui attachent une importance sur la Commune à la formation de nos jeunes. C'est une vision partielle du soutien que nous pouvons apporter aux forces vives de notre Commune. Il y a également la prise en charge, par la Commune, de la mise à disposition et de l'installation des infrastructures. La vision budgétaire n'est qu'une vision parcellaire de la réalité du soutien de la Commune.

J. DUFAU-POUQUET : qu'en est-il de la demande de subvention du Rucher ?

S. MALO : la subvention a été incorporée dans le budget animation. Nous allons la ramener dans les subventions classiques par le biais d'un jeu d'écritures.

F. MACON : la Commune met effectivement à disposition des locaux et du matériel, et en même temps, est-ce que les associations les valorisent en contributions volontaires ? C'est aussi une dimension importante par rapport au pourcentage dans leur budget. Comment comptent-ils aujourd'hui l'engagement bénévole. Cet engagement doit être également valorisé. Les subventions étant égales par ailleurs, cela signifie que par jeu de l'inflation et de l'augmentation, on voit l'aide diminuer. Peu d'associations ont des salariés, mais quand on parle de l'importance de valoriser l'engagement bénévole, ça fait partie des critères à regarder pour la vitalité des associations Jurançonnaises.

M. LE MAIRE : le modèle salarié n'est pas le modèle général sur la Commune. L'engagement bénévole est un élément extrêmement important. Je souscris à ce que vous dites. Objectivement, c'est une valorisation complexe à quantifier. Selon la nature même des activités associatives, il peut revêtir tellement de formes que c'est complexe. A l'avenir, cela peut se concevoir. Nous avons eu, il y a quelques années, l'interrogation sur l'engagement bénévole, et notamment, sur

la contrepartie en termes de points de retraite. Je trouve regrettable que de telles propositions n'aient pas été retenues. C'était une réponse qui eut été très intéressante. Dans la crise que nous connaissons du bénévolat, c'est un élément important.

R. LOUSTAU : le bénévolat est important. Nous avons fait remonter auprès des Députés, à l'époque, nous avons également fait une intervention auprès de la ministre des Sports sur ce sujet. Tous les ans, lorsque vous lisez les comptes-rendus de Jeunesse et Sports, on parle de bénévolat, des points de retraite qui pourraient être validés, mais ce projet n'aboutit pas.

Les associations doivent, dans leur demande de subvention, inclure la part d'avantages en nature (matériel, fluide, salles...) ; doit également y figurer la part de bénévolat de chaque dirigeant. Tous les clubs ne fonctionnent pas de la même manière. Il y a, pour certaines associations, des salariés. La plupart des associations fonctionnent avec le versement d'indemnités (frais de transport...). Les clubs ne sont pas imposables sur les indemnités. Le problème du bénévolat et la difficulté sera de plus en plus importante pour tout ce qui est compétition. Dans le sport de loisirs, cela fonctionne très bien car on peut faire du loisir à tout âge. Dans le sport de compétition, cela est beaucoup plus compliqué.

Les bénévoles peuvent aujourd'hui soustraire de leur imposition les heures et déplacement liés à leur bénévolat.

T. LERMUSIAUX : pour le CCAS, Madame MANUEL a fait part de ses inquiétudes. Nous aimerions l'engagement que, si les besoins sont supérieurs, dans le budget supplémentaire on réactualise au regard des besoins sociaux qui se présentent.

M. LE MAIRE : l'effort de la Commune est parmi les plus importants de l'agglomération. Je pense qu'un peu de pédagogie n'est jamais inutile. Quand vous regardez les interventions financières en complément sur la loi 1901, nous serons attentifs aux demandes. C'est un sujet qui est toujours prégnant. Il faut être vigilant, c'est un moyen de régulation de l'action publique et de l'action sociale. Depuis plusieurs années, l'augmentation est très sensible sur le CCAS, car nous sommes passés de 280.000 € à 320.000 €. Quand je vois l'état des centres sociaux qui sont presque tous déficitaires, nous pouvons nous féliciter que notre CCAS qui fonctionne et est à l'équilibre et excédentaire et qui répond aux besoins de répartition et de soutien à l'action sociale. C'est une fierté.

J. MANUEL : 320.000 euros c'est très bien, mais par les temps qui courent les demandes sont de plus en plus importantes. Je pense qu'il faudra probablement prévoir un complément.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix les propositions d'attribution des subventions 2024.

### **3. Budget Communal 2024 : Vote du budget primitif 2024**

**Rapporteur : Serge MALO**

Les développements explicatifs des propositions ont été apportés dans le Rapport du débat d'orientations budgétaires 2024 ainsi que dans le document ci-après.

# Budget Primitif 2024

Conseil municipal du 5 février 2024



## SOMMAIRE

Préambule (p.4)

**I / Rappels** (p.7)

**II / Section de fonctionnement** (p.9)

- DEPENSES
- RECETTES

**III / Section d'investissement** (p.22)

- DEPENSES
- RECETTES

**IV/ Epargne et gestion de la dette** (p.35)

## PREAMBULE

En investissement, le BP 2024 poursuivra la dynamique enclenchée les années précédentes, avec les objectifs suivants :

- Finalisation ou poursuite des « **grands chantiers** » lancés en 2023, financés par un nouvel emprunt ainsi que des aides de différents partenaires (réponses encore incertaines concernant plusieurs attributions de subventions)
- Poursuivre l'**amélioration du cadre de vie** des jurançonnais
- Prise en compte de l'**impératif de sobriété énergétique** pour tous les projets d'investissement

## PRÉAMBULE



## PREAMBULE

- Le **budget primitif** (BP) constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
- Par cet acte, le Maire (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile**.
- Le BP doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril de l'année** en cours et transmis au Préfet dans les 15 jours qui suivent son approbation.
- Le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) pour l'exercice 2024, préalable obligatoire à l'adoption du BP 2024, s'est tenu le **15 janvier 2024**.

## PREAMBULE

- **Nouveauté dans le « processus » budgétaire pour l'année 2024** à Jurançon (avancée du calendrier): le vote du BP est proposé sans les résultats de l'exercice 2023 (Compte Administratif) qui seront présentés ultérieurement dans l'année.

Un budget supplémentaire sera alors également proposé, venant préciser notamment l'utilisation de l'excédent de fonctionnement et le solde d'investissement dégagés sur l'exercice 2023 .

- **La comparaison habituelle entre BP** de l'année N et BP de l'année N+1 est également difficile en 2024, du fait de l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 (surtout en fonctionnement - CHAP 67 et 77 qui ciblent exclusivement les dépenses exceptionnelles).

Le document qui vous est présenté est donc revu en conséquence.

## PREAMBULE

- Lors du débat d'orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2024 ont été exposées et discutées.
- Ainsi, en fonctionnement, dans le BP 2024 :
- un effort notable sera porté par la collectivité au niveau de la **masse salariale** (compensation partielle de l'inflation via des mesures volontaristes en faveur du pouvoir d'achat des agents publics).
- Les **dépenses énergétiques** seront optimisées (effet des investissements « verts » et recherche de sobriété énergétique) ; « contenir » au mieux les coûts de fonctionnement reste un objectif transversal.
- **Le soutien aux associations** reste à un niveau global identique aux années précédentes sur l'ensemble de l'exercice 2024
- La **politique sociale** de la Commune (via le CCAS) correspond à la hauteur des besoins identifiés à ce jour.
- La **politique évènementielle** poursuit sa restructuration en maintenant un rythme de manifestations régulier tout au long de l'année.
- La **politique fiscale reste inchangée** (taux identiques à l'année 2023).

## PREAMBULE

En investissement, le BP 2024 poursuivra la dynamique enclenchée les années précédentes, avec les objectifs suivants :

- Finalisation ou poursuite des « **grands chantiers** » lancés en 2023, financés par un nouvel emprunt ainsi que des aides de différents partenaires (réponses encore incertaines concernant plusieurs attributions de subventions)
- Poursuivre **l'amélioration du cadre de vie** des jurançonnais
- Prise en compte de **l'impératif de sobriété énergétique** pour tous les projets d'investissement

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2024



## L'équilibre de la section de fonctionnement

BP 2024

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante des services** de la collectivité.
- L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au **remboursement du capital emprunté** par la collectivité, le surplus constituant l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements futurs.

DEPENSES fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses réelles	6 793 713 €	Recettes réelles	7 047 842 €
Dépenses d'ordre	415 000 €	Recettes d'ordre	160 871€
<b>TOTAL : 7 208 713 €</b>		<b>TOTAL : 7 208 713 €</b>	

# DEPENSES

## Fonctionnement

BP 2024

Dépenses de  
fonctionnement  
BP 2024

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 382 912,92 €	<b>2 224 746 €</b>
012 TRAITEMENTS	3 508 330 €	<b>3 608 243 €</b>
014 ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000 €	<b>90 000 €</b>
65 AUTRES CHARG GEST° COUR	751 850,53 €	<b>714 724 €</b>
66 CHARGES FINANCIERES	48 828,39 €	<b>149 000 €</b>
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 550 €	<b>2 000 €</b>
68 DOTATIONS AUX AMORTISSTS ET PROVISIONS	5 299,09 €	<b>5 000 €</b>
022 DEPENSES IMPREVUES	70 000 €	-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	0,00	<b>215 000 €</b>
042 OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	186 157,07 €	<b>200 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 052 928 €</b>	<b>7 208 713 €</b>

## Zoom sur...

### Les charges à caractère général CHAP 011

**A NOTER :** ce chapitre sera « abondé » par le budget supplémentaire, en fonction des besoins et crédits consommés en début d'année

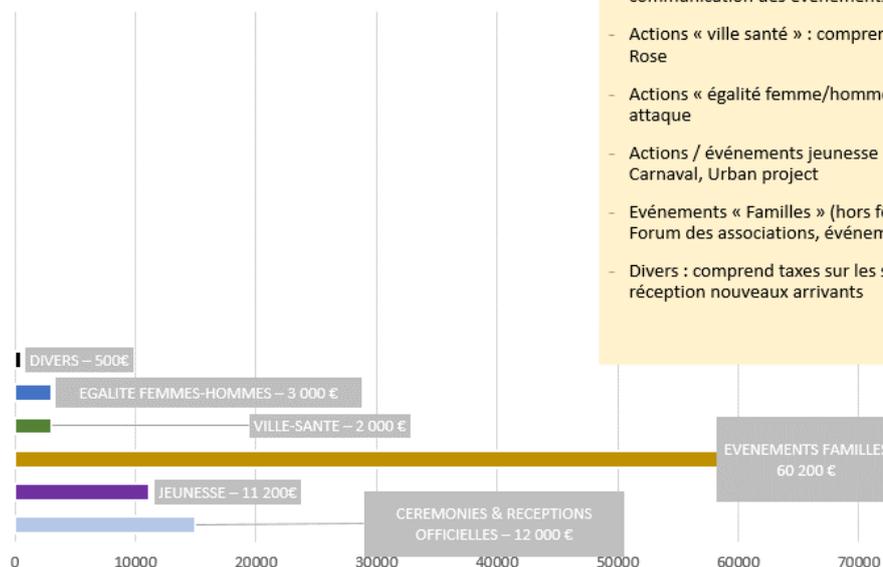
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général (011)	1 509 138 €	1 540 863 €	1 949 765,5 €	2 382 912,92€	2 224 746 €

#### Zoom sur ... certaines dépenses significatives

- Assurance multi-risques : 94 624 €
- Matériel roulant - réparation/entretien courant du parc de véhicules (61551) : 45 000 €
- Versement à CAPBP pour services support « mutualisés » (police intercommunale ; mutualisation numérique ; vidéoprotection) : 66 000 €
- Fournitures liées à des travaux / entretien dans nos bâtiments et domaine public :
- Achat de prestations de services (6042) : 221 680 € (effet augmentation tarif SPL/fréquentation restaurants scolaires)
- Fournitures d'entretien (60631) : 77 500 €
- Locations mobilières (6135) : 37 244 € (location nacelles, équipements spécifiques espaces verts)
- Fournitures petit équipement (60632) : 58 048 €
- Entretien terrains sportifs/espaces publics /arbres (61521): 72 000 €
- Fourniture travaux bâtiments (615221 + 615228) : 59 500 €
- Maintenance bâtiment / contrats prestations de services :
  - Prestations de services (611) : 251 345 € (cimetière / désherbage)
  - Maintenance (6156): 34 895 €

## Zoom sur...La politique événementielle

Approche globale : 88 900 €



#### A NOTER

- Les enveloppes comprennent les dépenses liées à la communication des événements programmés
- Actions « ville santé » : comprend notamment Octobre Rose
- Actions « égalité femme/homme » : comprend Mars attaque
- Actions / événements jeunesse : comprend notamment Carnaval, Urban project
- Evénements « Familles » (hors fêtes patronales) : dont Forum des associations, événement Berges etc
- Divers : comprend taxes sur les spectacles, SACEM ; réception nouveaux arrivants

## Zoom sur...

### Dépenses de fonctionnement

#### A NOTER

- Total **Subvention au CCAS** : 320 000 €
  - Total **Subventions aux associations** (y compris scolaires) : 116 157 €
- A savoir : Comme indiqué lors de la Commission Finances le 25 janvier 2024, les subventions exceptionnelles et/ou « réserves » seront inscrites sur le budget supplémentaire

## Zoom sur...

### Les dépenses de personnel CHAP 012

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses de personnel (012)	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 243 €

#### A NOTER

L'augmentation de ce chapitre (par rapport à l'année précédente) s'explique du fait :

- De la revalorisation du point d'indice (base pour calcul du traitement de tous les agents publics) et de la revalorisation de certaines grilles indiciaires, décidées par l'Etat
- De l'augmentation de la cotisation patronale (CNRACL), décidée par l'Etat
- Des décisions locales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics : mise en place de titres restaurant ; évolution de certains régimes indemnitaires du fait d'évolution des responsabilités/missions de certains agents; mise en place de primes/ révision du RIFSEEP
- Du « Glissement Vieillesse Technicité » positif du fait des caractéristiques démographiques de nos ressources humaines – peu d'agents en début de carrière

# RECETTES

## Fonctionnement

BP 2024

Les recettes de  
fonctionnement

CHAPITRES DE RECETTES		BP 2023	BP 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000 €	<b>65 000 €</b>
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	310 500 €	<b>335 500 €</b>
73	IMPOTS ET TAXES	5 902 823,21 €	<b>6 053 738 €</b>
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	498 603 €	<b>498 603 €</b>
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	75 000 €	<b>75 000 €</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00 €	<b>1,00 €</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000 €	<b>20 000 €</b>
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	83 000 €	<b>160 871 €</b>
R002	EXCEDENT	98 000,79 €	-
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 052 928 €</b>	<b>7 208 713 €</b>

RECETTES  
Fonctionnement

Fiscalité directe

	2023		2024	
	TAUX	BASES prévisionnelles	TAUX	BASES prévisionnelles
<b>Taxe d'habitation</b> <i>(résidences secondaires)</i>	12,81 %	833 897	12,81 %	898 803
<b>Taxe foncière bâti</b>	31,18 %	12 014 000	31,18 %	12 500 626
<b>Taxe foncière non-bâti</b>	37,18 %	67 400	37,18 %	70 172

**A NOTER**

- **Total des recettes attendues « impôts directs » :**  
TFB + TFNB + TH + Coefficient correcteur = **4 285 447 €**
- Total des recettes attendues au **titre des exonérations : 121 434 €**

RECETTES  
Fonctionnement

Commentaires  
complémentaires

- La **dotation globale de fonctionnement** 2024 devrait être stable par rapport à l'année 2023 : **198 169 €** au titre de la dotation forfaitaire + **70 000 €** au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
- Le montant de **l'Attribution de Compensation** (versé par la CAPBP) attendu pour cette année est de **1 321 154,33 €**
- Les recettes des **services publics locaux** (régies de recettes et redevances) : **au total 335 500 €**, avec une légère hausse attendue pour la régie Périscolaire (majoritairement effet « tarif repas »)

# SECTION D' INVESTISSEMENT

Budget primitif 2024



## L'équilibre de la section d'investissement

- La section d'investissement présente les programmes d'investissements **nouveaux ou en cours**.
- Ces dépenses sont financées par des ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

DEPENSES investissement 2024 (y compris RAR)		RECETTES investissement 2024 (y compris RAR)	
Dépenses réelles	<b>3 388 940 €</b> Dont dépenses financières (016;026;027): 701 595 €	Recettes réelles	<b>3 134 811€</b> Dont Solde d'exécution : 0 €
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	<b>303 139 €</b>	Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	<b>557 268 €</b>
<b>TOTAL : 3 692 079 €</b>		<b>TOTAL : 3 692 079 €</b>	

# RECETTES Investissement

BP 2024

Recettes  
d'investissement  
BP 2024

CHAPITRES DE RECETTES	BP 2023	BP 2024	Dont RAR 2023
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	868 721,63 €	160 000 €	
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	419 047,81 €	974 811 €	437 659 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 750 672,25 €	2 000 000 €	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	206 287 €	* bascule au CHAP 13 – consigne Trésorerie	
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	215 000 €	
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	186 157,07 €	200 000 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	107 345,11 €	142 268 €	
R001 SOLDE D'EXECUTION	670 460,13 €	-	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 208 691 €</b>	<b>3 692 079 €</b>	<b>437 659 €</b>

## Dotations, fonds divers et réserves

### CHAP 10 - détail

CHAP 10	BP 2023	BP 2024
FCTVA	100 000 €	130 000 €
Taxe d'aménagement	91 214 €	30 000 €
Excédent de fonctionnement exercice N-1	677 507,63 €	<i>Cf Budget supplémentaire</i>

## Subventions d'investissement

### CHAP 13

- Afin de respecter strictement le principe juridique « **de sincérité budgétaire** », seules les subventions notifiées ET /OU celles que la Commune est certaine d'encaisser sur l'exercice budgétaire 2024 sont inscrites dans le BP

Les seules aides/financements qui remplissent à ce jour les critères cités ci-dessus sont :

- **Subvention de 438 781 €** du Conseil Départemental pour le projet Pôle associatif et sportif
- **Subvention de 48 888 €** du Conseil Départemental pour Projet Skatepark
- **Subvention de 49 483 €** de l'Etat (Fonds vert) pour la rénovation de la chaufferie Jean Moulin

- **Concernant les RAR 2023 en subventions (437 659 €)** : cette enveloppe correspond aux aides « acquises » (mais pas encore versées), liées à la reconstruction du Centre de loisirs

## RECETTES Investissement

### A NOTER

- **CHAP 021 – Virement section fonctionnement : 215 000 €**

L'inscription de cette somme permet de respecter la couverture du remboursement des emprunts par les ressources propres de la collectivité

- **CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 200 000 €**

Ce montant correspond aux amortissements

- **CHAP 041 – Opérations patrimoniales : 142 268 €**

Ce montant correspond à l'intégration d'études principalement pour les opérations pôle sportif et skatepark.

## DEPENSES Investissement

BP 2024

## Dépenses d'investissement BP 2024

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Dont RAR 2023
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 051,20 €	2 631 €	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 006,01 €	14 606 €	
117 BERGES DU NEEZ	22 600 €	7 200 €	
121 MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE	189 893,79 €	122 287 €	6 781 €
122 BATIMENTS SCOLAIRES	111 867,93 €	243 165 €	
123 INSTALLATIONS SORTIVES	22 100,47 €	3 774 €	
124 POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	629 564,80 €	1 039 315 €	53 468 €
125 SKATE PARK REVEIL DES BERGES	328 147,16 €	311 624 €	256 749 €
126 TRAVAUX ENVIRONNEMENT	167 237,78 €	301 590 €	
129 AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	100 000 €	45 500 €	
143 INFORMATIQUE	45 722,76 €	51 781 €	10 324 €
159 BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	334 678,26 €	170 576 €	19 050 €
160 CENTRE DE LOISIRS	673 836,50 €	52 714 €	51 513 €
163 POLE CULTUREL	7 399 €	2 000 €	
164 TRAVAUX VOIRIE	631 954,26 €	224 746 €	36 771 €
165 POLITIQUE ACCESSIBILITE	84 309,31 €	85 836.8 €	3 003 €
166 DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	48 572,17 €	8 000 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	495 404,49 €	574 435 €	
26 PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	127 159,2 €	
020 DEPENSES IMPREVUES	100 000 €	0,00	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	83 000 €	160 871 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	107 345,11 €	142 269 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 208 691 €</b>	<b>3 692 079 €</b>	<b>437 659 €</b>

## DEPENSES Investissement

### Détail par opérations

- **L'opération 164 (Voirie)** : elle sera « abondée » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire. En inscription de crédits au BP 2024 on note notamment :
  - Maîtrise d'ouvrage et réalisation de travaux de voirie suite à enfouissement réseau réalisé en 2023 : 148 500 € (y compris RAR 2023)
  - Mise en place d'une zone 30 / cœur de ville apaisé : 45 000 €
- **L'opération 159 (bâtiments et politique énergétique) comprend notamment** :
  - Travaux Gymnase Guynemer : 30 000 €
  - Travaux Eglise : 20 500 €
  - Poursuite remise en état armoires électriques éclairage public : 43 700 €
  - Installation d'une Gestion Technique du Bâtiment (pilotage système de chauffage) au Centre de loisirs : 6 700 €
- **L'opération 122 (bâtiments scolaires) comprend notamment** :
  - Groupe scolaire Jean Moulin : travaux sanitaires (30 000 €) ; installation nouvelle chaufferie (12 440 €)
  - Groupe scolaire Louis Barthou : installation nouveau système chauffage (160 500 €); insonorisation restaurant scolaire (15 000 €)
- **L'opération 121 (matériel – mobilier – véhicule) comprend notamment** :
  - Achat de mobilier (écoles, services) : 38 890 €
  - Achat de matériels ateliers municipaux (tondeuse auto-portée ; épandeur) : 40 000 €

## DEPENSES Investissement

### Les grands projets

Conformément aux orientations présentées lors du Débat d'orientations budgétaires, les « grands projets » suivants sont programmés sur 2024 à hauteur de :

- Centre de loisirs : 52 714€ (dont 51 513 € de restes à réaliser 2023)
- Skatepark : 311 624 (dont 256 749 € de restes à réaliser 2023)
- Pôle associatif et sportif : 1 039 315 € (dont 53 468 € de restes à réaliser 2023)
- Projet cœur de ville: 45 000 €

## DEPENSES Investissement

### Divers

#### A NOTER

- CHAP 27 (127 159.2 €) : frais liés au portage par l'EPFL / foncier projet cœur de ville
- CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 160 871 €

Ce montant correspond aux travaux en régie programmés pour l'exercice 2024, dont :

- Travaux école Louis Barthou maternelle (mur à rehausser)
- Ecoles vertes : Groupe Scolaire Louis Barthou (création d'îlots de fraîcheur); aménagements complémentaires Groupe Scolaire Jean Moulin
- Rénovation cuisine Maison pour Tous
- Rénovation bureaux services administratifs
- Relamping écoles

- CHAP 041 : 142 268 €

Cf diapo p. 27 - intégration d'études (écritures comptables identiques en recettes et en dépenses)

## Equilibre des dépenses

	BP 2024
<b>Dépenses à couvrir par des ressources</b> (= emprunt)	574 435,35 €
<b>Ressources propres :</b>	
- FCTVA	130 000,04 €
- TAM	30 000 €
- Virement de la section d'investissement	215 000 €
- Amortissements	200 000 €
- Equilibre des RAR	0 €
	Soit 575 000,04 €
<b>Couverture de l'annuité de la dette</b>	<b>+ 564, 69 €</b>

## EPARGNE et GESTION DE LA DETTE



## Situation épargne

	2020	2021	2022	2023 (prévisionnel)
CAF brute	689 876 €	847 194 €	836 387 €	755 000€
CAF nette	206 877 €	381 532 €	377 348 €	255 000 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.81 ans

## Gestion de la dette

### Prospective évolution de la dette 2024-2043

Le tableau ci-contre est construit sans intégrer la contraction d'un nouvel emprunt en 2024 de 2M d'€

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2024	528 680,54	106 654,06	635 334,60
2025	416 995,59	93 351,92	510 347,51
2026	352 868,57	80 627,86	433 496,43
2027	329 518,84	70 979,87	400 498,71
2028	322 384,20	62 518,56	384 902,76
2029	262 327,06	54 116,72	316 443,78
2030	250 121,57	47 902,98	298 024,55
2031	184 597,20	42 221,53	226 818,73
2032	134 547,23	37 792,28	172 339,51
2033	86 565,83	34 003,74	120 569,57
2034	86 576,00	30 721,07	117 297,07
2035	86 586,24	27 438,31	114 024,55
2036	86 596,56	24 155,52	110 752,08
2037	86 606,93	20 872,62	107 479,55
2038	85 000,00	17 589,70	102 589,70
2039	85 000,00	14 317,18	99 317,18
2040	85 000,00	11 044,70	96 044,70
2041	85 000,00	7 772,18	92 772,18
2042	85 000,00	4 499,70	89 499,70
2043	63 750,00	1 227,18	64 977,18
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 703 722,36</b>	<b>789 807,68</b>	<b>4 493 530,04</b>

Le projet de budget primitif communal est présenté en équilibre et par section dans l'extrait joint à la présente note :

- Section de fonctionnement : 7 208 713 euros

- Section d'investissement : 3 692 079 euros.
  
- Dépenses d'investissement et de fonctionnement
  - Mouvements budgétaires : 10 900 792 euros
    - Réels : 10 182 652.78 euros
    - Ordre : 718 139.22 euros
  
- Recettes d'investissement et de fonctionnement
  - Mouvements budgétaires : 10 900 792 euros
    - Réels : 10 182 652.78 euros
    - Ordre : 718 139.22 euros

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%.

J. DUFAU POUQUET : Je constate que nous n'avons aucune visibilité avec cette nouvelle procédure.

S. MALO : Toutes les communes ne choisissent pas cette méthode. On avance à vue quand même. Avant de proposer un budget, on fait des estimations. Nous avons une visibilité assez précise. La sincérité de ce document sera contrôlée. L'avantage est que l'exercice sera plus long pour la réalisation des projets. Nous sommes obligés de voter notre budget supplémentaire dans les meilleurs délais, au plus tard Mai/Juin.

Monsieur LE MAIRE : le 25 mai 2020, votre collègue Mr LERMUSIAUX, s'étonnait que l'on ne vote pas des budgets primitifs avec des budgets supplémentaires.

T. LERMUSIAUX : Je suis satisfait de rentrer dans un cadre qui correspond plus aux volontés du législateur, mais finalement comme nous ne votons pas le compte administratif, nous sommes entre deux eaux cette année. Nous avons beaucoup de Restes à Réaliser cette année. Soit on les mettait tous en faisant une reprise anticipée des résultats, soit on n'en mettait aucun. Là on en met quelques-uns et on arrive à un équilibre qui sème un peu le trouble car avoir autant de RAR en dépenses qu'en recettes, quand on voit la définition d'un RAR (crédits ou dépenses dont vous avez la facture que vous allez payer.) cela paraît un peu miraculeux.

De la même façon, on est passé en AP/CP pour le projet du pôle sportif, il ne devrait plus y avoir de RAR dès lors qu'on passe en AP/CP. En tant que technicien, je ne comprends pas vraiment la logique et je m'étonne de l'égalité stricte des RAR. Je ne pense pas qu'au moment du compte administratif, il y aura une égalité stricte. Il y a forcément un écart. L'AP/CP doit permettre de prévoir tout ce qui n'a pas été pensé en 2023. On aura une vraie visibilité budgétaire au moment du vote du compte administratif, pas avant malheureusement.

Monsieur LE MAIRE : quand on monte les budgets, les mois de février et de mars sont des périodes où les comptables s'arrachent les cheveux, pour quelques centimes d'euros d'équilibre sur les comptes de gestion.

T. LERMUSIAUX : j'espère que l'année prochaine, pour la partie AP/CP, il faut que nous soyons plus clairs. Mettre les RAR sur le pôle sportif cela me paraît délicat. On corrigera en temps voulu, cela ne change rien aux montants engagés.

Nous avons quelques questions malgré tout, principalement sur le chapitre Fonctionnement, les investissements étant vos choix, auxquels on est peu ou pas associés. Nous n'avons pas grand-chose à en dire. Tout ce qui devait être dit a été dit en temps voulu.

Monsieur le Maire : vous travaillez en commission ?

T. LERMUSIAUX : j'attends le COPIL pôle sportif, je ne l'ai pas vu celui-là.

Monsieur le MAIRE : vous êtes associés au COPIL énergétique, le COPIL Cœur de ville, ... Le COPIL pôle sportif n'existe pas car le projet était déjà lancé avant votre arrivée.

T. LERMUSIAUX : sur les dépenses de fonctionnement chapitre 611 – contrat prestation de service. On a fait le comparatif par rapport à 2022 : 170.00 €, on est à 250.000 € en 2024, + 45 % en deux ans. L'achat, prestation de services passe de 186.000 à 295.000 € soit + 20 %. Quand on pense que le service public coûte cher. En fait lorsqu'on délègue le service, ou qu'on achète au privé les prestations de service, finalement ça coûte plus cher que la hausse de la masse salariale de nos agents. A surveiller. Un autre chapitre qui explose, il s'agit des frais bancaires 740 en 2022, 900 en 2023 et 1.580 en 2024. C'est + 350 % en deux ans. Pouvez-vous nous expliquer ?

Dans la partie dépenses, sur les indemnités de fonction (chapitre 65311 indemnités élus) on est à - 10 % sur 2024. Y a-t-il une bascule comptable qui fait que le montant prévu est moins élevé ?

S. MALO : pour les indemnités une partie est prévue sur le Budget Secondaire. Pour les frais bancaires, il s'agit des frais liés aux paiements par carte pour les acquisitions par internet.

#### Déclaration de Monsieur le Maire :

**En préambule**, je remercie l'ensemble des services (financiers, administratifs et techniques) pour la qualité du rendu, la lisibilité des documents, dans ce contexte particulier de réorganisation des locaux, de mise en œuvre de la nouvelle norme M 57, d'un vote avancé au début d'années, afin de donner un effet utile au budget sur la quasi-totalité de 2024. Je vous en remercie. Acceptez mes excuses pour les perturbations engendrées. Beaucoup de changements en peu de temps !

Je remercie également toutes les personnes (élus, agents, personnes extérieures) qui ont organisé ou participé aux différents COPIL énergie, cœur de ville, etc... ou, ayant participé aux commissions municipales, aux échanges avec les administrés.

Je les remercie pour leur présence et leur implication dans les débats en ce moment si important de la vie démocratique communale !

**CE BUDGET 2024 EST JUSTE SOCIALEMENT ! CE BUDGET 2024 EST AMBITIEUX !  
CE BUDGET 2024 EST FINANCIÈREMENT RIGOREUX !  
ENFIN, CE BUDGET S'INSCRIT DANS DES PARTENARIATS POSITIFS ET  
DYNAMIQUE POUR LA COMMUNE POUR DE NOMBREUSES ANNÉES**

**IL EST JUSTE SOCIALEMENT !**

Les taux d'imposition sont stables ! Ils sont très en deçà de ceux appliqués par les communes de notre taille dans l'agglomération. Nous sommes pourtant loin d'être les plus riches ! Mais, nous préservons le pouvoir d'achat de nos administrés. En cela, notre budget est social, comme le sont nos arbitrages, afin de favoriser des tarifications de services publics supportables pour le plus grand nombre. Nous nous donnons les moyens financiers de soutenir une politique d'action sociale de proximité au service d'une ville apaisée, une Ville Santé, une ville engagée au côté des jeunes, des anciens, des

personnes handicapées ; une politique sociale qui veille à l'égalité femmes-hommes, à l'éducation avec le CLAS et à la lutte contre les discriminations de toutes natures ! Les choix assumés permettent, à chacune et chacun, de vivre dignement et de trouver sa place dans la commune. La politique événementielle riche et variée est aussi là pour que les habitants se retrouvent, se rencontrent, échangent : pour cela, elle se veut accessible et parachève ainsi une politique sociale au sens large.

Ce budget est social car nous sommes attentifs à compenser partiellement le poids de l'inflation supportée par nos agents. Cela représente un effort financier très important de l'ordre de 100 000 € ! Cette mesure va dans le sens d'un soutien à leur pouvoir d'achat. (Mise en œuvre de la prime Macron, des titres restaurants, des points indices, évolution de certains régimes indemnitaires en fonctions de responsabilités et de missions etc.). Je me félicite de la relation de confiance entretenue avec les représentants syndicaux.

C'est un budget social car il est attentif aux forces vives économiques, comme aux pratiques et politiques culturelles et sportives de la commune ! La règle reste dans une large mesure la gratuité dans l'utilisation de nos services publics pour nos forces vives économiques ou associatives en contrepartie d'engagements pour la formation de nos jeunes. L'exemple récent de la convention d'utilisation du skatepark l'illustre. L'absence d'incidents ou d'éclats majeurs dans le quartier en juin dernier a démontré le rôle particulier joué par le tissu associatif qui est ignoré voire pire méprisé ! Notre budget, comme soutien à tous ces bénévoles qui œuvrent !

#### **CE BUDGET EST AMBITIEUX !**

Par son montant de près de 11 millions d'euros dont 7,2 millions de fonctionnement et près de 3,7 en investissement ! un des plus importants de l'histoire de la commune !

C'est un budget ambitieux car il poursuit le développement, l'embellissement et la réorganisation de la commune pour les dix prochaines années ! Après la réouverture du centre de loisirs qui intègre désormais le service périscolaire, nous venons d'inaugurer le skate Park rêvé par le Conseil des jeunes ! Pour mémoire, pour celles et ceux qui doutent de l'utilité du conseil des jeunes, c'est près d'un ½ million d'euros d'investissements décidé par différentes générations de conseil des jeunes (entre le City Park en 2011 et le skate park en 2024).

Nous allons poursuivre dans la programmation des grands chantiers que nos marges budgétaires nous permettent de mettre en œuvre ! Les objectifs affirmés visent : l'amélioration du cadre de vie de jurançon, au respect de la préoccupation environnementale, à la sobriété énergétique (les premiers résultats concluants sur le groupe Jean Moulin nous confortent) ; la dynamique d'une ville santé, apaisée ; la sécurisation de notre espace public, encore et toujours.

Dans ce budget primitif et afin d'illustrer l'ambition du projet, le pôle associatif et sportif est inscrit pour 1 M euros avec le skate park et le réveil des berges pour 311 000 € ! Il convient de souligner les travaux d'accessibilité pour 85000 euros, les travaux sur les bâtiments scolaires pour 243000€, les bâtiments et politiques énergétique pour 170 000 € ainsi que des travaux d'environnement pour 300 000 € !

Une partie sera réalisée en régie en 2024 comme les travaux du mur de l'école maternelle Louis Barthou, les écoles vertes avec la création d'îlots de fraîcheur sur Louis Barthou, des aménagements complémentaires à l'école Jean Moulin, la rénovation de la cuisine de la maison pour tous, la rénovation des bureaux des services administratifs, le relamping des écoles, le tout pour un montant global de 160000€ ! C'est une manière de saluer la qualité technique de l'engagement de nos équipes !

Une ambition pour notre service public, pour les usagers de tous les âges, et un confort pour nos agents que nous remercions pour leur engagement !

Nous poursuivrons l'embellissement du cœur de ville et de notre ville ainsi que les politiques démarches participatives qui sont nécessaires !

Enfin, une enveloppe complémentaire de 600 000 € au budget supplémentaire de juin va nourrir cette ambition plus particulièrement pour la voirie et les déplacements apaisés et sécurisés !

Ces enveloppes résultent des débats engagés avec les quartiers (Daran Touzet Alfred de Vigny Trésarieu, Kreuzburg Lolibé etc. !)

### RIGOUREUX ET SÉRIEUX

L'élaboration d'un budget est toujours un moment de vérité ! De combien dispose-t-on ? Avec le désengagement de l'État entre 2012 et 2017, nous pratiquons une gestion rigoureuse, sérieuse et vertueuse ! Nous gérons en bon pères et mères de famille avec parcimonie avec le souci, dans la mesure des possibilités, de contenir notre fiscalité afin de ne pas la rendre confiscatoire comme on peut le voir dans certaines communes ! Nos charges sont maîtrisées malgré des injonctions parfois contradictoires de l'Etat.

L'équilibre des ratios communaux de dette, de désendettement témoigne de cette gestion maîtrisée et rigoureuse de nos comptes. Cela justifie la confiance renouvelée des tiers qui apprécient cette solvabilité ! A titre d'exemple, l'encours de la dette est de 3,6 M € rapporté au nombre d'habitants représente 480 euros alors que la moyenne nationale se situe autour de 1043 € en 2022. Sur les trois mandatures, il faut souligner un même niveau de recours à l'endettement ou aux partenaires extérieurs, symbole d'une maîtrise des financements au regard de nos besoins !

### CE BUDGET S'INSCRIT DANS DES PARTENARIATS POSITIFS ET DYNAMIQUE POUR LA COMMUNE

Nos choix construisent notre commune pour de très nombreuses années ! En effet, ce budget doit être regardé dans un contexte d'investissements pluriannuels de notre initiative, qui se concatènent avec des efforts parallèles initiés en accord avec d'autres acteurs du territoire.

Dès cette année, la rénovation de notre parc locatif de la résidence des Vignerons va offrir une belle qualité et un confort de vie aux habitants du parc social (7 millions € portés essentiellement par PBH, la CDAPP et la commune). Nous souhaitons que l'Office 64 suive la même route.

La rénovation des réseaux de chaleur individuels est également une excellente nouvelle ! La crise énergétique a mis le doigt sur l'importance des choix énergétique et sur la volonté de décarbonner notre environnement ! Après la déclaration d'utilité publique, nous avançons dans la mise en œuvre d'un réseau de chaleur qui concernera plus de mille habitants et tout autant d'usagers du service public. C'est une réponse positive à la problématique énergétique et à la gestion de son coût sur les prochaines années pour nombre de partenaires.

A souligner aussi, le caractère vertueux de la production de chaleur qui s'opèrera à partir d'une plante peu consommatrice d'eau (le miscanthus). Pour information, la quasi-totalité du réseau d'eau potable a été rénové sur le territoire de la commune en quelques années ! Cet été, nous avons réglé les fuites d'eau de Barthélémy dans les coteaux. Il s'agissait là d'un souci endémique et de grandes inquiétudes pour les habitants des coteaux !

L'agglomération nous accompagnera par ailleurs pour aménager voirie apaisée du Corps Franc Pommiès : voilà un autre engagement tenu, en parallèle de la construction du pôle et du réveil des berges.

Dans la sécurisation de l'espace public, le développement à venir de la vidéo-protection sur la zone de Jean Moulin est aussi une excellente nouvelle !

L'Atelier du Néez bénéficie toujours de sa convention de soutien au fonctionnement et à la programmation, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération. Cela a un impact positif du point de vue budgétaire et de la programmation.

Dans un autre registre, le syndicat mixte du gave de Pau, comme l'Europe et la Région, sont nos partenaires sur le projet de revitalisation piscicole du Néez, rendu possible par le dégagement des accès aux berges sur tout le parcours. Ces exemples témoignent d'une excellente collaboration avec de nombreux partenaires et de leur confiance à notre égard.

Nous conservons l'âme de notre commune par le refus d'une artificialisation des sols, où la nature conserve toute sa place, modèle de vie apaisée et serein qui est privilégié dans nos choix.

Nous ne nous payons pas de mots ! Nous privilégions l'effort, la sérénité et la ténacité à l'image du vigneron qui travaille son champ l'hiver dans l'espoir d'une belle récolte en automne. Et c'est ainsi, avec humilité et détermination, que nous projetons notre action dans une perspective de 10 ans, exactement comme nous l'indiquons depuis de nombreuses années et comme nous continuerons à le faire... ».

Il est proposé à l'Assemblée de :

- voter le budget primitif 2024 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,
- voter le budget primitif 2024 au niveau du chapitre, pour la section d'investissement (opérations d'équipement)
- autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% pour les crédits de fonctionnement et 7,5 % pour les crédits d'investissement.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal approuve par 23 voix pour et 6 abstentions, le budget primitif 2024.

#### **4. Tarification périscolaire - Restauration Scolaire - Centre de Loisirs**

**Rapporteur : Isabelle DUCOLONER**

Par délibération n° 2023-44 du 26 septembre 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 actant une évolution pour le tarif des repas servis dans les restaurants scolaires y compris dans le cadre du centre de loisirs.

A l'occasion de la transmission de cette nouvelle grille tarifaire aux services de la CAF, il a été demandé de modifier la présentation de certains tarifs pour isoler la part « repas » du reste des services proposés.

La nouvelle grille tarifaire proposée (sans évolution tarifaire par rapport à la délibération n°2023-44) est la suivante :

	Enfants dont le domicile principal est situé à Jurançon			Enfants dont le domicile principal est situé HORS Jurançon
	QF < 570	571 <QF< 950	QF > 951	
Accueils périscolaires midi SANS repas (12h-12h30 et-ou 13h30-13h50)	0.35€	0.45€	0.60 €	0.75€
Accueils périscolaires midi 12h-13h50	0.29€			
Accueils périscolaires SOIR (ou APRES ETUDES)	0.60€	0.80€	1.10€	1.30€
Repas (scolaire et CLSH)	3€			
CLSH – Demi journée seule	4.40€	4.70€	4.90€	7.10€
CLSH –Demi journée complète (matinée jusqu'à 14h ou arrivée à 12h)	4.69€	4.99€	5.19€	6.81€
CLSH – journée entière (y compris temps repas)	8.79€	9.79€	10.79€	15.49€

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la grille tarifaire présentée ci-dessus.

F. MACON : lors du conseil municipal du 25 septembre 2023, nous avons voté le tarif du repas à 3,29 €, alors que dans le tableau il apparaît à 3 euros. La CAF, dans le guide des aides financières, facilite l'accès des enfants aux activités de loisirs. Nous avons déjà fait la remarque au mois de septembre. Quand on regarde l'écart entre les coefficients les plus bas et les plus élevés, on a un écart de 2 euros, alors que l'aide au temps libre va jusqu'à 4 euros par journée enfant. On trouverait intéressant que l'aide au temps libre soit utilisée dans sa valeur maximale pour les coefficients inférieurs à 750, puisque c'est 750 le coefficient de référence de la CAF. Vous aviez expliqué le choix d'un tarif intermédiaire entre 570 et 950, mais la CAF aide toutes les familles jusqu'à 4 euros qui ont un coefficient inférieur à 750. Les produits par enfant, lorsque les enfants sont issus de familles moins aisées, pour plus important que pour les familles aisées. Nous souhaitons faire cette proposition d'utiliser les 4 euros, et en même temps il serait intéressant de le rendre plus lisible pour les familles jurançonnaises et non jurançonnaises. Sur le mémo pratique à destination des familles, il n'est pas fait référence au CCAS, et à l'aide sociale qu'il peut apporter.

Nous réitérons nos remarques faites en septembre 2023.

I DUCOLONER : pour ce qui concerne la présentation, la CAF nous a demandé, suite à un contrôle, de présenter le document comme tel. Les services périscolaires échangent avec toutes les familles qui sont en difficultés, et toutes les familles plus généralement, sur les aides qui peuvent être apportées par le CCAS. Les enseignants sont également au fait des aides existantes.

Le tarif est de 3 euros plus 0.29 cts. Nous sommes toujours sur le tarif de 3,29 €/repas. Le repas est toujours associé à un temps d'accueil.

Il y a d'un côté la délibération présentée sous une forme et il y aura un guide donné aux parents, qui est plus explicite et qui permet de mieux comprendre les tarifs. Tous les tarifs restent inchangés seule la forme change.

F. MACON : pour les familles il faudra que cela soit lisible. Les familles ayant les coefficients les plus bas ne bénéficient pas de l'aide possible de 4 euros. On est à 2 euros maximum alors que l'aide peut aller jusqu'à 4 euros.

M. LE MAIRE : il y a une refonte générale des grilles qui n'a pas été discutée, et il y a une présentation nomenclaturée qui nous est obligée par la CAF.

T. LERMUSIAUX : aujourd'hui pour la Commune, une famille qui a un coefficient familial à 745, va payer 12,79€ pour la journée au CLSH, et la Commune va demander 4 euros à la CAF. Pour un enfant au coefficient à 745 la Commune touchera  $12,79 + 4 = 16,79$  € alors que pour un enfant au coefficient 755 la Commune touchera 12,75 € seulement, qui est la contribution totale de la famille. La famille moins aisée va rapporter plus d'argent à la Commune alors qu'elle ne bénéficie pas de l'aide Temps Libre de la CAF, ne lui est pas rendue d'une manière ou d'une autre. Je ne suis pas sûr qu'avec un coefficient familial à 745, le CCAS aide beaucoup de familles. On ne comprend pas pourquoi on ne fait pas une grille qui a minimum compte 3 tranches. Les familles qui sont en droit de toucher ces 4 euros, puissent en profiter.

M. LE MAIRE : je rappelle que les niveaux de tarification sur la Commune sont particulièrement bas.

F. MACON : je pense qu'il y a des choses à revoir au CLSH (manque de matériel, peu de sorties). Il faut se poser la question de ce qu'on veut comme services pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs. Je veux bien qu'on offre un prix très bas, mais si derrière il n'y a pas de moyens pour améliorer les activités, cela pose question.

I DUCOLONER : rappelons que le Centre de Loisirs vient d'être reconstruit. Du matériel a été acheté. J'ai du mal à entendre qu'il n'y ait pas de matériel suffisant pour les enfants. Toute la période du Covid, effectivement nous étions obligés de réduire l'offre de séjour, mais nous essayons désormais de proposer des programmes attractifs. Vis-à-vis de l'équipe d'animation qui fait un énorme travail, j'ai du mal à entendre ces propos. Il faut également prendre en compte les coûts sur les animations, sur le transport, tout cela est à prendre en compte.

R. LOUSTAU : des animations vont être mises en place avec l'association Culture Glisse et le CLSH en bénéficiera.

M. LE MAIRE : n'oublions pas que nous sortons de 2 ans de covid et d'un outil incendié. On démarre maintenant. Nous avons augmenté les jours de présences notamment sur les vacances de Noël. Les équipes vont pouvoir avancer.

F. MACON : je n'ai jamais remis en question les équipes pédagogiques qui œuvrent au CLSH, je dis juste qu'il manque un peu de moyens. Ce qui ne remet pas en question la qualité du travail

proposé, ça remet en question les moyens qui sont alloués. On peut avoir de jolis murs et de jolies tables, mais après il faut les projets avec les enfants. Je ne parle pas là que des sorties. C'est aussi la question de la formation, comment fidéliser des animateurs sur les structures...

M. LE MAIRE : on est sous convention de politique jeunesse avec Léo Lagrange. Cette convention nous sommes quasiment seuls financeurs avec la ville de Pau depuis le départ de Gelos. C'est la mise à disposition de moyens, d'animateurs, de terrains. Je pense que c'est important. Lors de l'assemblée générale de Léo Lagrange. Autant on pourrait s'étonner il y a quelques années de l'impact, mais on se rend compte qu'il y a un impact positif sur nos jeunes. Tout cela a participé au climat assaini sur la ville. J'aimerais savoir où en est le diagnostic urbain, car à ce jour nous ne l'avons pas. Que ce soit avec Léo Lagrange pour les plus de 12 ans, le CLSH et le CLAS, notre volonté est forte. En période de crise du pouvoir d'achat, c'est important d'avoir des tarifications particulièrement basses. L'exclusion démarre par la tarification des services publics. Que ce soit l'impôt ou la tarification des services publics, je veux être vigilant, on n'est pas là pour enrichir la Commune. On est là pour offrir un service public. Je pense que c'est un élément important sans dénaturer la qualité du service rendu.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal approuve les tarifs présentés ci-dessus par 23 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.

## **5. AP/CP Pôle sportif : modification**

**Rapporteur : Serge MALO**

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Le projet d'un pôle associatif et sportif a fait l'objet d'une création d'AP/CP par délibération présentée au conseil municipal le 25 septembre 2023 (délibération 2023-43 du 26/09/2023).

L'avancement des travaux du Pôle associatif et sportif nécessitant l'ajustement des crédits de paiements, il sera proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiements de l'opération ci-dessous :

<b>CP budgétaires dépenses</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>
Etudes	20 890,46 €	71 305,98 €	107 803,56 €	200 000 €
Travaux	84 359,22 €	968 009,14 €	1 667 631,64 €	2 720 000 €
Ameublement			30 000,00 €	30 000,00 €
Abords			300 000,00 €	300 000,00 €
Domage ouvrage			30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>105 249,68 €</b>	<b>1 039 315,12 €</b>	<b>2 135 435,20 €</b>	<b>3 280 000,00 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- se prononcer sur ces propositions,
- décider la modification de la répartition des crédits de paiements de l'autorisation de programme, telle que présentée et
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ce programme ajusté de ces modifications.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions :

- approuve ces propositions,
- décide la modification de la répartition des crédits de paiements de l'autorisation de programme, telle que présentée et,
- autorise Monsieur le Maire à l'exécution de ce programme ajusté de ces modifications.

## **6. Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (OTS) – demande de dérogation**

**Rapporteur : Isabelle DUCOLONER**

L'organisation horaire des semaines scolaires, effective dans toutes les écoles françaises depuis la rentrée 2014 (loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République) porte à 5 le nombre de jours où les élèves ont théoriquement classe.

Conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, il est possible de déroger à cette règle. Ainsi, la Commune de Jurançon a adopté une organisation du temps scolaire (OTS) sur 4 jours, depuis 2017.

A l'occasion de la révision du PEDT (période 2024-2027), la Commune doit fixer l'OTS applicable à compter de septembre 2024.

Après consultation de toutes les parties prenantes (équipes éducatives et directeurs d'école, représentants des parents d'élèves, services municipaux), il est proposé de ne pas modifier l'OTS appliqué depuis 2017.

	Accueils du matin  7h30-8h30	TEMPS SCOLAIRE MATIN  8h30-12h	Accueils du midi – restauration scolaire 12h-14h	TEMPS SCOLAIRE APRES-MIDI  14h-16h30	Accueils périscolaires du soir  16h30-18h30
LUNDI	x	3h30	x	2h30	x
MARDI	x	3h30	x	2h30	x
MERCREDI	PAS DE CLASSE				
JEUDI	x	3h30	x	2h30	x
VENDREDI	x	3h30	x	2h30	x

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la proposition de reconduire à l'identique, l'organisation du Temps scolaire telle que décrite ci-dessus, à compter de septembre 2024, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Jurançon
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de dérogation auprès du Directeur Académique des Pyrénées Atlantiques pour faire appliquer l'OTS décrit ci-dessus, à compter de septembre 2024.

F. MACON : depuis la première commission des affaires scolaires de l'année fin août 2023, y a-t-il une prochaine commission prévue afin de présenter le PEDT ? Il y a beaucoup de projets sur la Commune, je trouverai intéressant qu'on puisse voir ce PEDT afin de voir de quelle manière ils sont intégrés (skate park, pôle sportif, les pass culture à l'Atelier du Néez). A titre personnel, je suis favorable à 4,5 jours.

I DUCOLONER : on fera une commission début mars 2024.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions :

- se prononce favorablement sur la proposition de reconduire à l'identique, l'organisation du Temps scolaire telle que décrite ci-dessus, à compter de septembre 2024, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Jurançon,

- autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de dérogation auprès du Directeur Académique des Pyrénées Atlantiques pour faire appliquer l'OTS décrit ci-dessus, à compter de septembre 2024.

**7. Eclairage public – Liaison en défaut entre les candélabres G3 et G4 avenue du Corps Franc Pommies - Affaire 23GEEP226**  
**Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Remplacement câble entre candélabres G3 et G4 avenue du Corps Franc Pommies.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023) ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 

○ montant des travaux T.T.C.....	10 792,66 €
○ assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....	899,39 €
○ Frais de gestion du TE 64.....	449,69 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>12 141,74 €</b>
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 

○ Participation syndicat TE 64 .....	3 957,31 €
○ FCTVA (à récupérer par TE 64) .....	1 770,43 €
○ participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....	5 964,31 €
○ participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres.....	449,69 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>12 141,74 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C..... 10 792,66 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 899,39 €
  - Frais de gestion du TE 64 ..... 449,69 €
  - TOTAL ..... 12 141,74 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat TE 64 ..... 3 957,31 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64) ..... 1 770,43 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ..... 5 964,31 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres..... 449,69 €
  - TOTAL ..... 12 141,74 €**

## 8. Eclairage public – Remplacement armoire F détériorée – avenue Gaston Cambot- Affaire 23GEEP200

**Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Remplacement armoire F détériorée situé avenue Gaston Cambot.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023)".

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, de l’exécution des travaux,
- d’approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....3 897,14 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....324,76 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 162,38 €
  - TOTAL .....4 384,28 €**
  
- d’approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - participation syndicat TE 64 ..... 1 428,95 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 .....639,29 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....2 153,66 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres ..... 162,38 €
  - TOTAL .....4 384,28 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, de l’exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....3 897,14 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....324,76 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 162,38 €
  - TOTAL .....4 384,28 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - participation syndicat TE 64 ..... 1 428,95 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 .....639,29 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....2 153,66 €

- participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres ..... 162,38 €
- TOTAL ..... 4 384,28 €**

**9. Eclairage public – Remplacement candélabre AY-8 situé chemin Soubacq - Affaire 23GEEP203**

**Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l’étude puis la réalisation des travaux de : – **Remplacement candélabre AY-8 situé chemin Soubacq.**

Monsieur le Président de Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien –Sans subvention 2023)”. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, de l’exécution des travaux,
- d’approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C..... 1 631,03 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 135,92 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 67,96 €
  - TOTAL ..... 1 834,91 €**
- d’approuver le plan de financement prévisionnel de l’opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64)..... 267,55 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ..... 1 499,40 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres ..... 67,96 €
  - TOTAL ..... 1 834,91 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
  
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C..... 1 631,03 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 135,92 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 67,96 €
  - TOTAL ..... 1 834,91 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64)..... 267,55 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ..... 1 499,40 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres ..... 67,96 €
  - TOTAL ..... 1 834,91 €.**

#### **10. Eclairage public – Remplacement candélabre AZ21 situé chemin du Vert Galant - Affaire 23GEEP206** **Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Remplacement candélabre AZ21 (lanterne HS) situé chemin du Vert Galant.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023)". Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,

- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 1 631,03 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus..... 135,92 €
  - frais de gestion du TE 64 .....67,96 €
  - TOTAL ..... 1834,91 €**
  
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat TE 64.....598,04 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 .....267,55 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....901,36 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....67,96 €
  - TOTAL ..... 1834,91 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 1 631,03 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus..... 135,92 €
  - frais de gestion du TE 64 .....67,96 €
  - TOTAL ..... 1834,91 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat TE 64.....598,04 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 .....267,55 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....901,36 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....67,96 €
  - TOTAL ..... 1834,91 €**

## 11. Eclairage public – Remplacement candélabre M-17 situé rue Paul Cézanne - Affaire 23GEEP204

Rapporteur : Francis TISNE

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Remplacement candélabre M-17 situé rue Paul Cezanne.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien –Sans subvention 2023) ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....2 235,35 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 186,28 €
  - frais de gestion du TE 64 .....93,14 €
  - TOTAL ..... 2 514,77 €**
  
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 .....366,69 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....2 054,94 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....93,14 €
  - TOTAL .....2 514,77 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 2 235,35 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 186,28 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 93,14 €
  - TOTAL ..... 2 514,77 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 ..... 366,69 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ..... 2 054,94 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres ..... 93,14 €
  - TOTAL ..... 2 514,77 €.**

## **12. Eclairage public – Réparation candélabre B6 situé avenue Pierre Auguste Renoir - Affaire 23GEEP201**

**Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Réparation candélabre B6 (penché) situé avenue Pierre Auguste Renoir**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Sans subvention 2023) ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 199,51 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 16,63 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 8,31 €

**TOTAL .....224,45 €**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64).....32,73 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres..... 183,41 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....8,31 €
  - TOTAL .....224,45 €.**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 199,51 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 16,63 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 8,31 €
  - TOTAL .....224,45 €**
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64).....32,73 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres..... 183,41 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....8,31 €
  - TOTAL .....224,45 €.**

### 13. Eclairage public – Réparation candélabre BF4 situé 13 avenue des Pyrénées - Affaire 23GEEP202

Rapporteur : Francis TISNE

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : **Réparation candélabre BF4 (lanterne HS) situé 13 avenue des Pyrénées.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023) ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....666,91 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....55,58 €
  - frais de gestion du TE 64 .....27,79 €
  - TOTAL .....750,28 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat TE 64 .....244,54 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 ..... 109,40 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....368,55 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....27,79 €
  - TOTAL .....750,28 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide e procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....666,91 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....55,58 €
  - frais de gestion du TE 64 .....27,79 €
  - TOTAL .....750,28 €**
  
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat TE 64 .....244,54 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64 ..... 109,40 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....368,55 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....27,79 €
  - **TOTAL .....750,28 €.**

#### **14. Eclairage public – Remplacement candélabre E34 situé avenue du Corps Franc Pommiés Affaire 24GEEP016**

**Rapporteur : Francis TISNE**

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude puis la réalisation des travaux de : – **Remplacement candélabre E-34 Située avenue du Corps Franc Pommiés.**

Monsieur le Président de Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2024) ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées - Atlantiques, de l'exécution des travaux,

- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....3 696,02 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....308,00 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 154,00 €
  - TOTAL ..... 4 158,02 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat ..... 1 355,21 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64).....606,30 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....2 042,51 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....154,00 €
  - TOTAL .....4 158,02 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Énergie Pyrénées -Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C .....3 696,02 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....308,00 €
  - frais de gestion du TE 64 ..... 154,00 €
  - TOTAL ..... 4 158,02 €**
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - Participation syndicat ..... 1 355,21 €
  - FCTVA (à récupérer par TE 64).....606,30 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres .....2 042,51 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres .....154,00 €
  - TOTAL .....4 158,02 €**

## 15. Eclairage public – Réparation candélabre AC 23 situé place du Junqué - Affaire 23GEEP233

Rapporteur : Francis TISNE

La Commune de Jurançon a mandaté Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l’étude puis la réalisation des travaux de : **Réparation candélabre AC 23 (mât plié) situé place du Junqué.**

Monsieur le Président de Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien Eclairage Public - Gros entretien – Sans subvention 2023 ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses afférentes à cette opération tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques, de l’exécution des travaux,
- d’approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 1 301,70 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 108,48 €
  - frais de gestion du TE 64..... 54,24 €
  - TOTAL ..... 1 464,42 €**
- d’approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64) ..... 213,53 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres..... 1 196,65 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres..... 54,24 €
  - TOTAL ..... 1 464,42 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, dans la mesure où la Commune finance sa participation aux travaux sur "Fonds libres", Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction du phasage des travaux exécutés.

La Commune accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par Territoire d’Energie Pyrénées-Atlantiques lorsque les travaux sont éligibles.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
  - montant des travaux T.T.C ..... 1 301,70 €
  - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus ..... 108,48 €
  - frais de gestion du TE 64..... 54,24 €
  - TOTAL ..... 1 464,42 €**
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
  - FCTVA (à récupérer par TE 64) ..... 213,53 €
  - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres..... 1 196,65 €
  - participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres..... 54,24 €
  - TOTAL ..... 1 464,42 €.**

## QUESTIONS DIVERSES

**H. CASENAVE bilan de l'Assemblée Générale du 5/02/2024 du Centre Hospitalier de Pau, pour l'association des visiteurs des malades dans les centres hospitaliers.**

**Cette association visite le CH de Pau Hauterive, Vignalou, les cliniques. L'association est en train de se reconstruire. Avant le confinement il y avait 60 visiteurs bénévoles. Actuellement il n'y en a que 20. Ils espèrent avoir d'autres bénévoles afin d'améliorer leur présence auprès des malades. L'association assure une permanence de 14 h30 à 16 h 30 tous les jeudis. Chaque bénévole n'est pas envoyé directement sur le terrain. Des formations ont lieu sur l'écoute, la fin de vie et la mort. Elles sont dispensées par un psychologue. Cette association accompagne également l'association DALMA (association sur la maltraitance des personnes âgées).**

**Le rapport financier est stable grâce aux dons des communes de l'Agglomération et du Conseil Départemental. Ce qui reste couteux pour cette association, c'est la formation.**

**Monsieur le MAIRE : la baisse du bénévolat sur des sujets aussi sensibles et qui nous concernent tous dans l'accompagnement des malades. Un conseil municipal, ce sont aussi des élus qui vont dans des conseils d'administration.**

**B. COUSTET : vous savez que la Ville de Jurançon est engagée dans Mars Attaque, depuis 1 an. Nous préparons des événements, un mois sur les discriminations aux personnes handicapées, mentales, physiques, psychiques et invisibles. 3 établissements sont associés dans cette préparation : le CRIC, l'ITEP Guindalos, et l'IME Castel de Navarre. Nous avons monté ces projets réunissant des parents, des jeunes, aboutissant à l'établissement d'un programme. Nous**

aurons des podcasts faits par Léo Lagrange, une chanson créée par l'IME et des photos de jeunes faites par l'Espace Partagé Numérique et affichées dans les commerces de la Commune.

- Le 6 mars il y aura un atelier créatif sur l'insertion scolaire des jeunes handicapés, à la médiathèque parents/enfants « C'est qui le monstre »,
- le 9 mars une conférence sur "inclure les élèves en situation de handicap" à l'Atelier du Nééz,
- le 13 mars une pose lecture sur le thème « On n'est pas des poupées »,
- le 16 mars au collège E. Gabard « Journée rencontres ateliers sportifs en sports adaptés et handisports »,
- le 19 mars, un atelier « Se déplacer dans le noir » à la Maison pour tous.
- le 22 mars, une conférence sur les violences faites aux personnes vulnérables en situation de handicap et la sexualité car une enquête de l'IFOP indique qu'une femme sur cinq a été victime de viol, soit 5 % contre 9 % pour les valides.

Toutes les conférences seront traduites en langue des signes.

Le 27 mars aura lieu un après-midi sportif avec les clubs sportifs jurançonnais. En mai/juin, l'artiste David FERREIRA, réalisera à l'école Jean Moulin, une fresque avec des jeunes handicapés et les élèves de l'école.

Des animations seront faites auprès des enfants de la crèche, du CLSH et des écoles primaires. J'aurais aimé que certains d'entre vous viennent notamment le 16/03 au collège Gabard pour participer bénévolement, à l'accueil des personnes handicapées.

R. LOUSTAU : le LSCJ, lors de son assemblée générale, a remis un chèque de 2.000€ pour l'association « Courage Mathias ». Jeune handicapé du rugby, non reconnu car l'accident s'est déroulé en milieu scolaire. Les fédérations ne donnent aucune aide. Il a donc monté cette association. Ce n'est pas un accident de jeu, mais un acte de violence. Les parents se battent pour faire reconnaître leur fils. Les assurances scolaires ont versé 25.000 euros sachant que son fauteuil coûte déjà 35.000 euros.

V. DUCARRE : au-delà du handicap physique, il y a le handicap invisible comme les troubles du comportement qui sont aujourd'hui reconnu comme handicap et pour lesquelles il faut sensibiliser car de plus en plus d'enfants sont dans ces cas-là au niveau scolaire. C'est difficilement compréhensible par les élèves et par les enseignants parfois.

**Au CM du 19 Décembre 2023, vous vous étiez dits favorables à l'intégration de l'égalité femme/hommes dans la convention avec l'association pour l'animation du skate-park, qu'en est-il ?**

M. le Maire : pour nous la question de l'égalité est un présupposé de notre engagement public de manière générale sur la Commune. Cela transcende tous les cas d'intervention qui touche la Commune et, plus spécifiquement, sur la question que vous évoquez.

R. LOUSTAU : nous avons adopté une convention. Dans l'article 5, il est proposé une approche la plus inclusive possible lors des séances pratiques (gestion des niveaux différents au sein du groupe) et encourager une pratique mixte filles/garçons sur le skatepark. La mixité va se faire automatiquement puisque l'association va intervenir sur le CLSH, le périscolaire, Léo Lagrange, automatiquement il y aura une mixité. Le skatepark est un espace accessible à toutes et tous. Pour rappel, la Fédération Française de Skate qui regroupe plusieurs disciplines (patin à roulette, roller...) compte 54 % de licenciées femmes. C'est la fédération la plus importante en termes de mixité. Elle a signé une charte avec le ministère des Sports sur la mixité. Culture Glisse, nous a

indiqué que sur 10 pratiquants dans son association, il y a 4 filles. Sur le skatepark de Jurançon, nous avons reçu une proposition de l'association Apothéose, qui propose une animation sur le thème du carnaval. Cette nouvelle structure va vivre grâce à toutes ces associations, en totale liberté et la mixité se fera.

### **Zones de montagne sur la commune où en est-on ?**

Monsieur LAPOUBLE étant absent il ne peut vous tenir informé plus précisément. Ce dossier est instruit actuellement à la DDTM et à l'APGL. Cela sera très compliqué car les services de l'Etat sont beaucoup plus réticents actuellement, qu'ils n'ont pu l'être à une certaine époque.

### **Voie verte entre Jurançon et Gan : une section est encore en terre, la continuité de l'aménagement sera-t-elle achevée ?**

F. TISNE : Nous avons fait une tranchée au niveau de l'élargissement de la voie. Nous avons rebouché. Une fois le tout tassé, nous remettrons le revêtement. Cela devrait être fait dans les mois à venir. Tout le monde semble ravi de l'élargissement réalisé. Les vélos cargo peuvent passer facilement.

P. HAMELIN : la continuité est très bien assurée jusqu'à Gan. Nous avons des échanges avec les élus de Gan. Il y a beaucoup de personnes qui L'UTILISENT pour des déplacements domicile/travail. Le point de blocage se situe au niveau du croisement de la rocade, CE qui renvoie A LA responsabilité DU Conseil Départemental. Nous aurons le déploiement de la zone 30 pour assurer un raccordement de voie verte GAN-JURANÇON jusqu'A LA VÉLO ROUTE - VOIE VERTE V 81 des berges du Gave.

### **Voitures brûlées le 27 janvier sur le parking de la crèche : quels dégâts sur les bâtiments alentours ?**

Monsieur le MAIRE : Il s'agit d'un acte isolé. Une enquête est en cours. Je n'ai eu aucune remonté de dégâts.

### **Peut-on avoir un bilan des actions et réflexions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Jurançon en 2022 c'est 147 délits, 160 en 2019 avant covid qui est un chiffre de référence. Cela correspond à - 8 % en trois ans. Sur les cambriolages, sur les villes de Lescar, Lons, Billère, Pau et Jurançon, le 1<sup>er</sup> 8,4 cambriolages/1000 logements, le 2<sup>ème</sup> 7,8 cambriolages/1000 logements, 3<sup>ème</sup> 3,6 cambriolages/1000 logements, 4<sup>ème</sup> 3,1 cambriolages 3,1/1000 logements et le 5<sup>ème</sup> qui s'avère être Jurançon 2,6 cambriolages/1000 logements en 2020.

Jurançon, c'est également 31 cambriolages en 2019, 10 en 2022 soit une baisse de 67 %.

47 destructions et dégradations volontaires en 2019 et 33 en 2022, soit - 27 %

Ce sont les sources officielles du service statistiques du ministère de l'Intérieur.

On peut constater que la délinquance est largement maîtrisée et très en dessous de celles des autres grandes communes de l'agglomération. C'est le fait d'une politique publique mise en place depuis plusieurs années avec la présence, notamment, de la police intercommunale sur notre territoire. La mise en œuvre de la vidéo protection qui porte aussi ses fruits.

C'est également une politique de prévention de la délinquance construite dans le cadre d'un réseau de confiance constitué par l'ensemble des partenaires. Je souhaite que Jurançon conserve sa tranquillité, et que cette coopération prenne la forme d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, je l'ai donc sollicité. C'est une instance de prévention partenariale qui nous servira également de pilotage pour conforter les choix que nous ferons dans le temps.

Je précise que la responsabilité du Maire est pleine et entière. C'est un travail discret auquel je n'ai pas astreint les adjoints de permanence. C'est une règle de permanence. C'est le rôle du Maire. C'est aussi un rôle de prévention qui est joué avec le tissu associatif, le tissu parental. C'est un rôle qui est joué avec la police intercommunale et avec la Gendarmerie. Ces statistiques montrent que nous sommes dans une ville sereine et apaisée.

### **Les propriétaires des garages supprimés par Pau Béarn Habitat ont-ils été consultés ? quelles solutions ont été proposées ?**

S. MALO : il n'y a qu'un propriétaire car les garages sont loués. Ils appartiennent au bailleur. Il s'agit de loyers annexes. On ne sait pas s'il y a eu une concertation.

M. LE MAIRE : comme vous l'avez vu le projet de 7.000.000 euros conduit par Pau Béarn Habitat, est un projet d'ensemble dans lequel l'aménagement fait au cœur du quartier des vigneron, est un projet totalement indépendant de la rénovation de l'ensemble des immeubles. Pau Béarn Habitat va démarrer toute la rénovation esthétique, énergétique sur l'ensemble des immeubles. L'arrivée du réseau de chaleur sera également une révolution.

La rénovation énergétique individuelle opérée par l'Office 64 semble satisfaire les locataires concernés.

J. MANUEL : nous avons réussi à obtenir pour 4 personnes handicapées, le changement des baignoires en douches. Ces demandes ont abouti après 6 ans de négociations. Le projet de Pau Béarn Habitat stimule les autres bailleurs à procéder à des améliorations.

### **Contrôles de la police municipale aux abords du collège : quels objectifs ?**

Je suis vigilant pour la sécurité de nos jeunes et pour leur santé. Un travail discret est fait par la Police Municipale. Je constate que les agents conduisent des opérations en journée, assez efficaces.

V. DUCARRE : les contrôles ont été faits sur des vélos. On a des enfants qui viennent de plus en plus au collège à vélo. Pour la majorité aujourd'hui les vélos sont vendus avec des lumières. Les enfants se disent, on vient à vélo et on se fait arrêter par la police municipale parce qu'un jour il manque une lampe. Quels efforts sont faits aussi pour veiller à la continuité des pistes cyclables qui sont un point délicat sur les abords du collège et qui continue de le rester ?

M. LE MAIRE : la police a été surprise du nombre de vélos non équipés. Je ne parle pas des cyclomoteurs... la loi est appliquée.

T. LERMUSIAUX : j'entends bien que les agents appliquent la loi. Pour connaître des familles qui ont des enfants à l'école Barthou et au collège, tous les trimestres, les parents d'élèves demandent un contrôle des stationnements aux abords des établissements scolaires. Cela n'a jamais été fait.

M. LE MAIRE : ce n'est pas vrai.

T. LERMUSIAUX : quasiment tous les matins, une personne se gare sur la place réservée devant un policier municipal. Je n'arrive pas à l'expliquer à mes enfants pourquoi il n'est pas verbalisé.

M. LE MAIRE : un agent assermenté avait la charge de la sécurité de Louis Barthou. Il m'a été demandé de le transférer devant Jean Moulin. Il faut faire des choix.

Je ne suis pas derrière chaque agent. Si c'est avéré, il n'y a pas de débat.

J. DUFAU-POUQUET : la prévention routière Gabard n'apparaît pas dans les demandes de subventions. Il serait peut-être utile de le prévoir, pour éduquer aux bonnes pratiques.

S. MALO : la prévention routière a demandé une subvention dans le cadre des associations diverses pour un montant de 200 euros, mais Gabard n'a rien demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bruno BOURG  
Secrétaire de séance

Michel BERNOS  
Maire